

Droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales : donnez-votre avis

Madame , Mademoiselle, Monsieur

Vous le savez, l'essor de notre commune, est fortement lié à l'implantation de la SMN, aux milliers de salariés qui y ont travaillé, parmi lesquels de nombreux étrangers (de 34 nationalités) dont certains ont contribué à libérer notre pays de la barbarie nazie.

Ce mixage de population a forgé les traits de caractère de notre commune : la tolérance, la solidarité, la fraternité y sont bien présentes. C'est une richesse. C'est pourquoi, **il y a plus d'un an, le conseil municipal de Giberville, décidait d'organiser ce vote qui s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale des droits de l'homme.**

Le parlement européen a appelé à plusieurs reprises les états membres de l'union européenne à instaurer le droit de vote pour les ressortissants hors union européenne. 17 pays européens ont instauré totalement ou partiellement ce droit. Des pays hors périmètre de l'union européenne accordent ce droit et des résidents français en bénéficient.

Ce droit accordé aux étrangers en situation régulière et résidant en France depuis au moins cinq ans, n'est que justice. En effet, ils travaillent, produisent des richesses, paient des impôts, participent à la vie associative, culturelle, syndicale de notre pays. Ils votent déjà aux prud'homales, aux élections des comités d'entreprises et des caisses de la sécurité sociale ; votent et sont éligibles dans les conseils d'administrations des offices HLM.

La France doit rattraper son retard et faire preuve de démocratie. La nouvelle majorité de gauche au Sénat a voté le jeudi 8 novembre 2011 une loi favorable au droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales. C'est une décision courageuse et juste. Mais il faut continuer à se mobiliser, comme l'ont fait de nombreuses municipalités, pour que cette loi soit enfin adoptée par l'assemblée nationale malgré l'opposition du Président de la République.

Je vous invite donc, à donner votre avis, le dimanche 11 décembre 2011

de 9h à 17h au bureau de vote à l'école Pasteur

Votre Maire, Gérard Leneveu

Initiative soutenue par « la ligue des droits de l'homme et le collectif votation citoyenne »

www.oui-droitdevotedesetrangers.org